



Service de surveillance des communes

Service de surveillance  
des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil municipal

Séance du 18 janvier 2011

**Présents:** Mme Ariane ARLOTTI (AGT), Mme Fabienne AUBRY CONNE (L), M. Jacques BAUD (HP), M. Benaouda BELGHOUL (Ve), M. Gary BENNAIM (L), M. Bayram BOZKURT (Ve), M. Simon BRANDT (R), Mme Isabelle BRUNIER (S), M. Christophe BUEMI (S), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (R), M. Mathias BUSCHBECK (Ve), Mme Anne CARRON-CESCATO (DC), Mme Maria CASARES (AGT), Mme Renate CORNU (L), M. Marc DALPHIN (Ve), M. Alain de KALBERMATTEN (DC), M. Yves de MATTEIS (Ve), M. Gérard DESHUSSES (S), M. Guy DOSSAN (R), M. Christophe DUNNER (Ve), Mme Hélène ECUYER (AGT), Mme Vera FIGUREK (AGT), M. Jacques FINET (DC), M. Olivier FIUMELLI (R), M. Endri GEGA (S), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), Mme Sandra GOLAY (DC), M. Jacques HÄMMERLI (UDC), Mme Claudia HEBERLEIN SIMONETT (Ve), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), M. Julius KUBIK (UDC), Mme Sophie KUSTER (UDC), Mme Véronique LATELLA (R), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Christian LOPEZ QUIRLAND (S), Mme Danièle MAGNIN (HP), Mme Charlotte MEIERHOFER (AGT), M. Roger MICHEL (S), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), Mme Véronique PARIS (S), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Annina PFUND (S), M. Thierry PIGUET (S), Mme Patricia RICHARD (R), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (AGT), Mme Alexandra RYS (DC), Mme Odette SAEZ (DC), M. Armand SCHWEINGRUBER (L), Mme Andrienne SOUTTER (S), Mme Marie-France SPIELMANN (AGT), M. Olivier TAUXE (UDC), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Salvatore VITANZA (R), Mme Salika WENGER (AGT), M. Christian ZAUGG (AGT).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6<sup>e</sup> et au plus tard du 8<sup>e</sup> jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtéés.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à [communes.administration@etat.ge.ch](mailto:communes.administration@etat.ge.ch)

Date:

20 janvier 2011

Le Conseil municipal, réuni en séance <sup>1)</sup> ordinaire  
<sup>2)</sup> extraordinaire

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 27 janvier 2011

**Objet: PR-800 II**

Crédit de 1 416 000 francs destiné à la transformation du terrain B de football en synthétique du stade de Frontenex, plateau de Frontenex 8, parcelle N° 16, feuille N° 2, secteur Cologny.

Signature/s: Frédérique Perler-Isaaz, présidente

Jacques Hämmerli, secrétaire